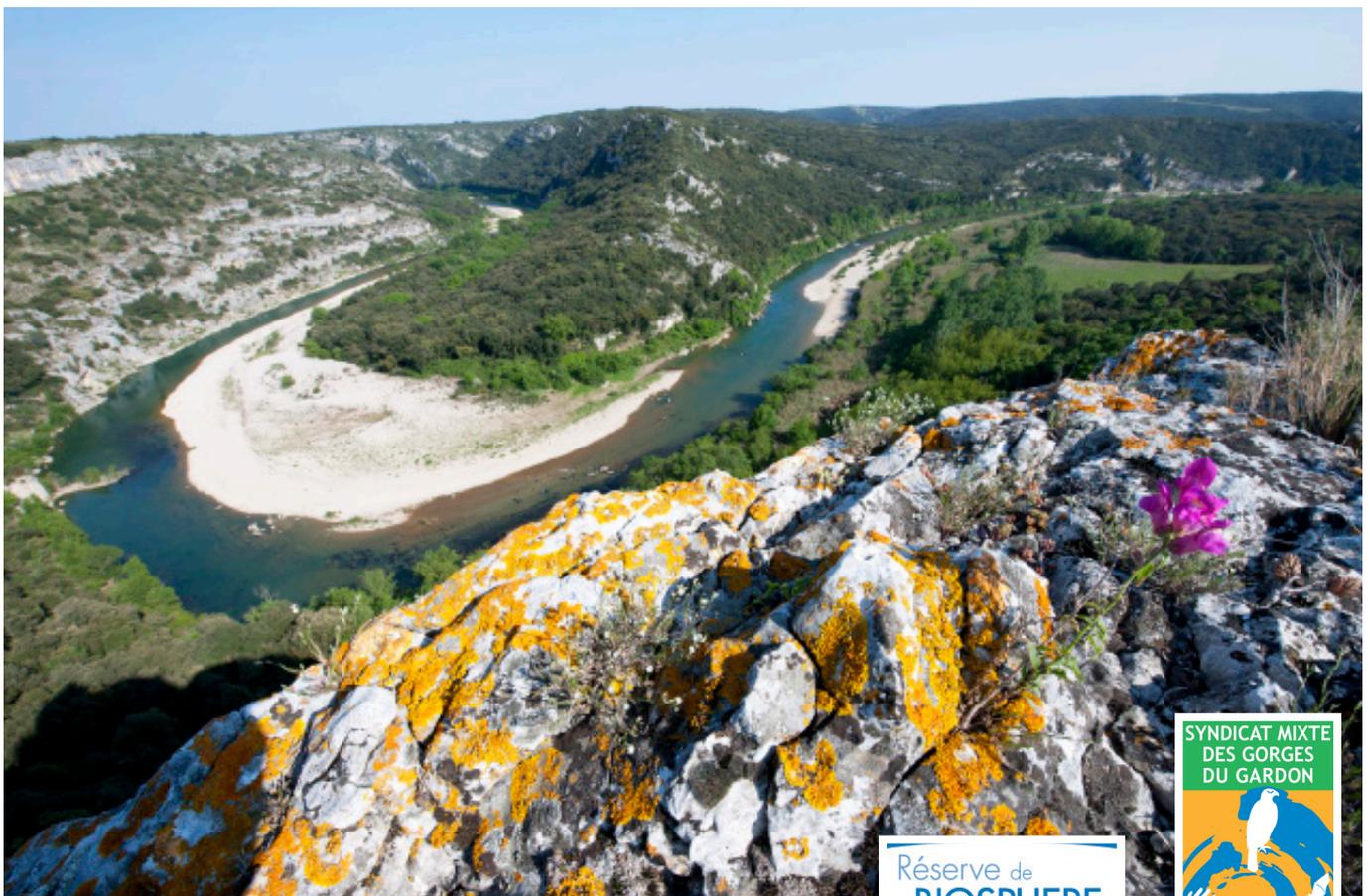


DOSSIER DE PRESSE

25 ans !

SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON

QUI SOMMES NOUS ?
QUELLES SONT NOS MISSIONS ?



Sommaire

04 / Le Syndicat mixte
des gorges du Gardon,
fiche d'identité

06 / Protéger

10 / Valoriser, préserver,
transmettre

22 / Développer

QUI SOMMES-NOUS ?

Qui est le Syndicat Mixte des gorges du Gardon ?

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) est né en 1993 de la volonté du Conseil départemental du Gard de préserver et de mettre en valeur le site classé des gorges. Dix des 12 communes concernées par le site classé et le conseil Départemental forme la gouvernance du Syndicat Mixte.

Son champ d'action n'a cessé de se développer. A l'origine, les missions du SMGG se limitaient principalement à l'entretien des sentiers de randonnée et à la protection des espèces protégées emblématiques ou des milieux naturels. Vingt-cinq ans plus tard, les 35 agents qui composent dorénavant l'équipe (dont 15 sur le chantier d'utilité sociale) exercent des missions plus larges à la fois d'un point de vue thématique et géographique.

Le SMGG a considérablement développé son expertise en matière de suivi scientifique et naturaliste, de gestion des espaces naturels, d'animation du territoire, de conseil en urbanisme, en aménagements en pierre sèche ou encore en animation pédagogique.

Il a su également favoriser le développement local en accompagnant l'émergence de projets agricoles, en captant des subventions pour créer des maisons thématiques, en soutenant les agriculteurs et encore en

confortant les activités de pleine nature.

Quand on regarde le chemin parcouru, on constate que les actions conduites par le SMGG sont nombreuses. Diversifiées. Porteuses de sens et de bien-être pour les habitants qui continuent à jouir de ce site, dans le respect de ses paysages et de la biodiversité remarquable qui en fait tout son charme.

Si le site, et même au-delà, a pu bénéficier d'une politique d'aménagement du territoire ambitieuse c'est grâce à la forte volonté des élus locaux et au soutien financier sans faille du Département. La grande majorité des actions a pu être déployée grâce à des outils et dispositifs que le SMGG a su mobiliser au bénéfice du territoire : Opération Grand Site, Natura 2000, programme agro-environnemental, la désignation de Réserve de biosphère attribué par l'UNESCO et les plans nationaux d'actions portant sur les espèces protégées.

1993

Année de création

35

salariés

10

communes membres



Année de création : 1993

Membres : Département du Gard, Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Dions, Poulx, Remoulins, Sainte-Bonnet-du-Gard, Sanilhac-Sagriès, Sernhac, Vers-Pont-du-Gard

Nombre de salariés : 35 (dont 15 affectés au chantier d'utilité sociale sur la restauration du patrimoine vernaculaire et l'aménagement paysager)

Missions : Protéger, valoriser, développer

Budget 2017 :

- ◆ Fonctionnement : 1 915 000 €
- ◆ Investissement (dont subvention) : 1 910 000 €

Les gorges du Gardon

Le site classé des gorges du Gardon s'étend sur une superficie de 20 701 hectares et regroupe 12 communes (Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Dions, Lédénon, Poulx, Remoulins, Sainte-Bonnet-du-Gard, Sainte-Anastasie, Sanilhac-Sagriès, Sernhac, Vers-Pont-du-Gard). Le Grand Site accueille une population totale de 19 622 habitants.

Le Grand Site des gorges du Gardon - Pont du Gard est l'écrin d'une entité géographique et paysagère majeure : un vaste canyon calcaire aux garrigues vertigineuses surplombant la rivière émeraude du Gardon qui débouche sur un chef-d'œuvre de la romanité, le pont du Gard, vestige de l'aqueduc de Nîmes et force de l'esthétique.

Les paysages variés et complexes du Grand Site sont une invitation au voyage, une trace complexe de l'épaisseur du temps et de la relation de l'homme à son environnement, un témoignage prégnant de l'humanité

qui invente des civilisations méditerranéennes et trace son histoire.

Il y a environ 100 000 ans avec les hommes nomades de ces gorges, les premiers sentiers sont apparus inscrivant notre histoire dans ce paysage. Aujourd'hui, en parcourant les garrigues, on ressent la force de ce lieu à la végétation hostile mais généreuse qui a permis la sédentarisation et la naissance des habitations, des entrées des grottes aux premiers villages. Ce paysage incisé dans le plateau karstique et véritable complexe géographique est le résultat de facteurs naturels, pédo-logiques et climatiques et humains.

NOS MISSIONS

Protéger

Foisonnantes d'une biodiversité remarquable, les gorges du Gardon abritent de nombreuses espèces protégées. La préservation de ces espèces figure parmi l'une des missions centrales du Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) depuis sa création. Il met en œuvre des mesures conservatoires pour protéger la faune, la flore et les paysages dans le cadre de programmes nationaux ou européens tels que les programmes LIFE, les plans nationaux d'actions ou les Documents d'Objectifs Natura 2000.

Life is LIFE !

Le programme LIFE a constitué le principal levier d'action de la politique de préservation du site et des espèces qui y vivent. Ce programme européen a permis de conduire des projets de conservation de la nature qui ont contribué à maintenir ou à rétablir les habitats naturels et/ou les populations d'espèces dans un état de conservation favorable.

Le SMGG a ainsi été retenu, grâce à la qualité de son ingénierie, pour mener 5 programmes LIFE qui visaient à préserver les chênaies et les habitats des chauve-souris, enrayer la perte du vautour Percnoptère ou encore mieux connaître et mettre en place des mesures de



LAVOGNE DE COLLIAS

protection des oiseaux, en partenariat avec l'armée, dans le camp militaire des Garrigues. Le camp des Garrigues est l'un des quatre camps militaires de France bénéficiant du programme Life Défense Nature.

Grâce à ces financements, le site des gorges du Gardon a pu engager des actions qui tout en contribuant aux objectifs initiaux de préservation, ont permis pour certaines, de profiter aussi directement au développement du territoire et au grand public, comme par exemple la restauration de petits patrimoines en pierre sèche, des animations scolaires, la mise en sécurité de grottes ou de voies d'escalade,...

Les actions ont été financées en quasi-totalité par des fonds européens.

Le LIFE Défense Nature a par exemple fait bénéficier au territoire d'une enveloppe de plus de 600 000€ qui a permis de financer à 98% des lavognes pour abreuver les brebis, des opérations de débroussaillages, du matériel pour les éleveurs,...

Natura 2000 Késako ?

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes – les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et d'une façon générale, la préservation de la diversité biologique.



Une grange pour les chauves-souris

A Dions, une ancienne grange accueille en toute discrétion depuis au moins 80 ans, une des plus grandes colonies d'une espèce très vulnérable : le Murin à oreille échançrées.

En 2015, le Syndicat Mixte des gorges du Gardon se voit confier par l'Etat la gestion du bien et par voie de conséquence la réalisation des travaux de rénovation dans le cadre de mesures compensatoires. C'est le classement du site en zone Natura 2000, justifié par la présence de la colonie, qui va permettre de mobiliser les financements pour équiper le site de caméras qui permettront d'observer, sans occasionner de dérangement, la vie d'une colonie afin de mieux comprendre leur comportement et d'informer le public. Des panneaux d'information compléteront l'apport pédagogique.

Car si nous savons qu'une chauve-souris est un efficace insecticide naturel -chaque nuit chaque individu consomme l'équivalent d'un tiers de son poids, soit environ 3500 insectes-, on a encore beaucoup à apprendre de ses mammifères méconnus, voire mal-aimé du grand public et pourtant si fascinants. La connaissance scientifique acquise dans le cadre du suivi scientifique sera accessible au grand public à la Maison Grand Site des gorges du Gardon et nourrira le contenu des animations scolaires et grand public proposées par les animateurs du Syndicat Mixte.

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 constitue un atout supplémentaire pour l'aménagement du territoire, pour la valorisation du patrimoine naturel et le développement de l'économie locale.

Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, activités de pleine nature, ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 devient un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Sur chaque site Natura 2000, il est nécessaire de disposer d'une structure animatrice pour piloter le programme et engager des actions de suivi, de gestion et de sensibilisation sur le patrimoine naturel, en régie ou avec des acteurs locaux.

Les compétences du SMGG l'ont tout naturellement conduit à animer six sites Natura 2000 bien au-delà de son périmètre historique. Les sites qu'il gère sont répartis entre les gorges du Gardon et les gorges de la Cèze, en passant par les garrigues de Lussan, La Capelle et Masmolène et Valliguières. Et à chaque site son projet de gestion.

La concertation et l'implication des acteurs du territoire sont au cœur du dispositif Natura 2000. L'objectif est de maintenir une dynamique économique réelle au sein d'un territoire, en compatibilité avec les enjeux environnementaux.



BAGUAGE D'UN JEUNE AIGLE DE BONELLI



ENTRETIEN DE LA GARRIGUE PAR UN TROUPEAU SUR LA COMMUNE DE POULX

Plans nationaux d'actions

Plusieurs Plans Nationaux d'action (PNA) sont mis en œuvre localement par le SMGG. Anciennement connus sous le nom de Plans Nationaux de Restauration, ils sont la formulation de la politique de l'Etat en matière de conservation d'espèces mise en œuvre par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et ils répondent à la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » issue de la conférence de Rio de 1992. Leur élaboration et la traduction opérationnelle relèvent d'une démarche nationale et s'inscrivent dans une approche globale. Ils concernent des espèces ou groupes d'espèces menacées à statut de conservation défavorable, nécessitant des mesures proactives de conservation.

Le redéploiement pastoral

Le dernier troupeau en activité dans les gorges remontait aux années 1950. La disparition de cette activité n'a pas été sans conséquence sur l'environnement (fermeture des milieux, appauvrissement de la biodiversité). Voilà pourquoi le Syndicat mixte des gorges du Gardon a mis en place en 1996, dans le cadre du programme Life-Nature «Chênaie verte méditerranéenne», une opération pilote de

Le SMGG participe à 4 de ces programmes : aigle de Bonelli, vautour Percnoptère, chiroptères et loutre.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre :

- ◆ Équipement des aigles de Bonelli avec des balises Argos/GPS pour mieux connaître leurs domaines vitaux
- ◆ Élaboration d'une charte avec la sécurité civile pour limiter les impacts des vols d'hélicoptère dans les gorges du Gardon (site d'entraînement)
- ◆ Fermeture de grotte pour assurer la quiétude des chauves-souris en période de reproduction
- ◆ Charte avec la fédération d'escalade pour limiter les impacts de la pratique sur les espèces rupestres

redéploiement pastoral sur les communes de Collias et de Sanilhac-Sagriès.

L'idée : restaurer la qualité paysagère du site classé et de ses franges, ouvrir les milieux pour la conservation de la biodiversité et pour lutter contre les feux de forêts. Le tout grâce à des moutons !



“ Lutter contre les feux de forêts... grâce aux moutons !



En 2017, 3000 ovins et caprins -qui ignorent tout de la mission de service public qu'ils remplissent- appartenant à cinq bergers, parcourent toutes l'année près de 7000 hectares dans les gorges.

Actions du Syndicat Mixte :

- ◆ Recherche de foncier
- ◆ Signature de conventions
- ◆ Débroussaillage en garrigue
- ◆ Construction d'une bergerie
- ◆ Achat de matériel pour les bergers (clôtures, citerne,...)
- ◆ Réalisation de lavognes pour abreuver les brebis



NOS MISSIONS

Valoriser, préserver, transmettre

Dès le début des années 2000, les connaissances dans le domaine environnemental et institutionnel ont profondément évolué, faisant apparaître de nouveaux enjeux en termes de changement climatique, préservation de la biodiversité, de la prise en compte de l'urbanisation ou des nouvelles mobilités. Le SMGG décide alors de s'engager dans une Opération Grand Site afin d'y répondre avec plus d'efficacité et d'accroître la visibilité et la renommée du site.

Une Opération Grand Site : Késako ?

Cette démarche, proposée par l'Etat, permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de les aider à restaurer et à gérer un site, lorsque celui-ci a les potentialités d'un futur «Grand Site de France».

L'intérêt de rentrer en Opération Grand Site (OGS) est donc de répondre plus efficacement, avec plus de moyens donnés par l'Etat, au problème de fréquentation touristique et de dégradation d'un

site classé au titre de la loi de 1930. A terme, une fois le programme d'actions réalisé, le prestigieux label Grand Site de France peut être obtenu. Aujourd'hui, 17 sites sont labélisés et 24 engagés dans une OGS.

Pour être élevé au rang de Grand Site de France, il faut remplir des conditions préalables :

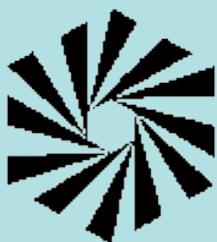
- ◆ Etre, pour l'essentiel, un site classé ;
- ◆ Etre un espace d'intérêt national ;
- ◆ Connaître des périodes de fréquentation excessive, au

point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation ;

- ◆ Faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne

Une Opération Grand Site s'articule autour de trois grands domaines d'actions :

- ◆ **Valoriser,**
- ◆ **Gérer la fréquentation**
- ◆ **Accueillir, informer les visiteurs.**



L'OPÉRATION GRAND SITE

Pour gagner en efficacité, en moyens d'actions et en reconnaissance





2004

l'état valide

le programme de l'opération
Grand Site

14

Ans de réalisation

de travaux de reconstruction,
de préservation, d'animation

2018

Candidature

au label Grand Site de France
décerné par le Ministère de
la transition écologique et
solidaire

OPÉRATION GRAND SITE

Historique de la démarche

Haut-lieu paysager sur le territoire français, les gorges du Gardon ont tout pour aspirer légitimement à l'obtention d'un label qui viendrait reconnaître le territoire et sa gestion durable.

Dans cet objectif, en 1997, le syndicat mixte des gorges du Gardon sollicite l'Etat pour l'extension de l'Opération Grand Site du Pont du Gard à l'ensemble du site classé des gorges du Gardon.

En 2004 l'Etat donne un avis favorable sur la base d'un programme d'actions ambitieux qui s'articule autour de 6 thématiques : protéger et restaurer la qualité paysagère, restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti, gérer et maîtriser les flux, sensibiliser le public au tourisme durable, développer les moyens de protection et de gestion spécifiques

pour les espaces naturels, agricoles et forestiers, sensibiliser le public au patrimoine du Grand Site.

Un programme pluriannuel s'engage avec pour perspective que le territoire soit labélisé Grand Site de France en 2018. Et ainsi rejoindre le prestigieux Pont-du-Gard, la Sainte Victoire ou encore le Cirque de Navacelles.

Quatorze ans plus tard...

En 2004, l'opération Grand Site affichait 30 actions réparties en 6 objectifs thématiques à réaliser dans les 10 ans. 14 ans plus tard, le programme d'actions a été réalisé en majeure partie.

Le SMGG peut s'enorgueillir d'avoir considérablement contribué à embellir et à protéger le site au travers d'actions de requalification pay-

sagère des gorges du Gardon. Après les inondations de 2002, plusieurs zones du site ont été très endommagées. Des travaux de reconstruction, de prévention et de protection des populations et des biens ont été entrepris, la création d'une aire d'accueil pour la desserte du site de la Baume,

d'une bergerie pédagogique à Collias,...

La liste exhaustive des actions est jointe en annexe. Voici quelques actions phares engagées à titre illustratif.

1// Restaurer le patrimoine bâti et mettre en valeur les paysages

Le Syndicat mixte et le Département du Gard œuvrent pour une meilleure connaissance et la préservation du patrimoine bâti et culturel. Les efforts se sont particulièrement portés sur la restauration et la valorisation du patrimoine bâti emblématique et/ou vernaculaire, témoin et vitrine de l'histoire et de l'identité du territoire. Focus sur quelques réalisations emblématiques...

Résorption des dépôts sauvages

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon intervient dans la résorption de dépôts sauvages dont le nombre reste conséquent malgré les efforts fournis chaque année. Des dépôts qui comportent tous types de déchets : des gravats aux pneus en passant par l'électroménager, les

ordures ménagères, les déchets verts ou le mobilier. 100 m³ ont ainsi été collectés au cours de l'année 2016 avec le soutien de la Maison d'arrêt de Nîmes.



Le site de La Baume situé sur les communes de Poulx et de Sanilhac-Sagriès

Après une étude d'aménagement global portée par le SMGG, le Département et le SMGG ont entrepris la restauration progressive des éléments patrimoniaux du site : restauration de la Chapelle St Vérédème et de ses fresques datant du XIII^{ème} siècle, démolition de constructions illicites, aménagement des terrasses, restauration du moulin de la barque renversée, confortement en pierre sèche de l'ancienne route départementale – celle qui sert de scène du célèbre film « Le salaire de la peur ».

L'enveloppe globale des travaux s'élève à 702 993 € HT



CHAPELLE SAINT VÉRÉDÈME

Avant restauration



Après



DÉMOLITION DE L'HOTEL DE LA BAUME ET RESTAURATION DES TERRASSES



RESTAURATION DU MOULIN DE LA BARQUE RENVERSEE

La restauration de l'Ermitage à Collias

A Collias, au pied des falaises, s'élève près d'un ermitage, une chapelle qui domine des terrasses en pierre sèche entre lesquelles chemine un escalier caladé. Un chantier d'utilité sociale organisé par le SMGG a permis la restauration et la sécurisation de l'accès du site pour le plus grand bonheur des promeneurs.



La mise en valeur du Vallon des Escaunes

Les restaurations sur ce site ont permis la mise en valeur de terrasses méditerranéennes dans un vallon traversée par l'aqueduc romain à Sernhac, au pied d'une ancienne carrière romaine.



Création d'un réseau de sentiers de randonnée

Les gorges du Gardon ont servi de site pilote pour le Département du Gard. Le SMGG a créé 110 kms de sentiers de randonnée en 2001. Depuis, d'autres sentiers créés par les communautés de communes et d'agglomération sont venus étoffer le réseau.





Restauration du Moulin à vent de Dions

Le SMGG a restauré en 2011 sur la commune de Dions un moulin qui faisait de la farine durant la première moitié du XIXème siècle. Cette restauration est aujourd'hui valorisée dans le cadre de visites guidées et a impulsé la restauration du moulin de la Capelle et Masmolène et celui de la Calmette à venir.



Un chantier d'utilité sociale dédié à la restauration du patrimoine vernaculaire

Suite à la liquidation de l'association FAR, le SMGG a repris en février 2009, la maîtrise d'ouvrage directe du chantier d'utilité sociale dédié à la réhabilitation du petit patrimoine en pierre sèche. L'équipe constituée de 12 salariés titulaires de contrats d'avenir est encadrée par un chef de chantier et deux aides encadrants. Le chantier intervient aux bénéfices des communes qui souhaitent mettre en valeur leur petit patrimoine. Il est financé via des fonds du Département et de l'Etat dédiés à l'insertion.

Ainsi les salaires de douze des quinze agents sont pris en charge à 100 %.

En 2017, les travaux de restauration représentent 340 000 € au bénéfice des communes.

2// Sensibiliser, transmettre

La sensibilisation du public aux merveilles - naturelles ou bâties - des gorges est l'une des quatre compétences dévolues au Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG). Pour y répondre, le Syndicat propose des programmes de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires. A titre d'exemple, 33 sorties nature et 125 animations scolaires ont été réalisées au cours de la seule année 2017, sur des sujets aussi divers que les chiroptères, la présence humaine préhistorique dans les gorges ou encore les rapaces et le castor d'Europe.

Les animateurs s'appuient sur des malles pédagogiques, des jeux, des vidéos pour développer leurs propos. Ces animations sont rythmées par des événementiels autour de journées européennes ou nationales du patrimoine, de la nature, de la biodiversité...

Mais les animations pédagogiques ne sont pas les seuls leviers d'action du SMGG en matière de sensibilisation et d'éducation. Sans être exhaustive, cette partie propose de présenter les actions les plus remarquables.



SORTIE NATURE GRAND PUBLIC ENCADRÉE PAR LES ANIMATEURS DU SYNDICAT

L'institut Languedocien de la Pierre Sèche (ILPS)

Parce que de tout temps, les connaissances informelles, non codifiées, se sont acquises essentiellement par la démonstration au sein des corporations de bâtisseurs ou des familles rurales, le Syndicat mixte a engagé une réflexion sur la possibilité de transmettre le savoir-faire spécifique du bâti en pierre sèche pour faire perdurer le patrimoine historique et cette technique ancestrale.

L'Institut Languedocien de la Pierre Sèche (ILPS) est né de cette ambition. Il s'agit d'un service du SMGG dont la vocation est double : mettre en valeur le patrimoine bâti et promouvoir les vertus de la pierre sèche dans la gestion des eaux de ruissellement, chez les particuliers et dans les travaux publics. Avec un leitmotiv : il ne s'agit pas de conserver pour transmettre, mais de transmettre pour conserver. Transmettre dans le souci de fournir à ceux qui au-

ront la charge d'entretenir le petit patrimoine les informations utiles à leur conservation.

La compétence en conduite d'opération pierre sèche s'est perdue après des décennies d'arrêt des travaux publics, tant chez les donneurs d'ordre que dans les bureaux d'études spécialisés en génie civil, conduisant ainsi à l'élimination de cette technique dès les phases d'esquisse.

L'ILPS conseille les collectivités pour intégrer la pierre sèche dans les politiques territoriales, qu'il s'agisse de mise en valeur touristique, de stratégie bas carbone, de développement local, d'embellissement du cadre de vie ou encore à travers des pres-

criptions d'urbanisme adaptées.

Le SMGG intervient à travers l'ILPS en amont des projets pour fournir des éléments d'appréciation : faisabilité, modalités, estimation budgétaire... permettant de décider en connaissance de cause de l'opportunité d'engager un projet de construction en pierre sèche. Il intervient également dans la recherche de financements, la passation de marchés ou encore le suivi des travaux une fois l'opération lancée...

L'ILPS organise des formations à l'attention des personnels techniques mais aussi pour les particuliers



Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales

La grande diversité patrimoniale de la France constitue un élément de son attractivité. Cette diversité s'exprime au premier regard au travers de nos paysages et de l'architecture du patrimoine bâti. Or, on constate un développement tous azimuts de projets de construction ou de rénovation maladroits qui affectent l'identité des territoires. Le site classé des gorges du Gardon n'est pas épargné par cette tendance : à ses portes, les projets architecturaux sont parfois peu respectueux des spécificités de l'architecture locale. Le paysage se standardise, la qualité du cadre de vie s'en trouve affectée, souvent par méconnaissance et par manque d'information.

Ces recommandations sont traduites dans un ouvrage très illustré pour faciliter la vocation pédagogique de cet outil. Il a été remis à toutes les communes qui pourront s'en inspirer pour réaliser leur document d'urbanisme. Elles sont également invitées à le mettre en consultation en mairie pour que les propriétaires puissent concevoir leur projet de construction ou de rénovation en intégrant le plus en amont possible ces conseils.

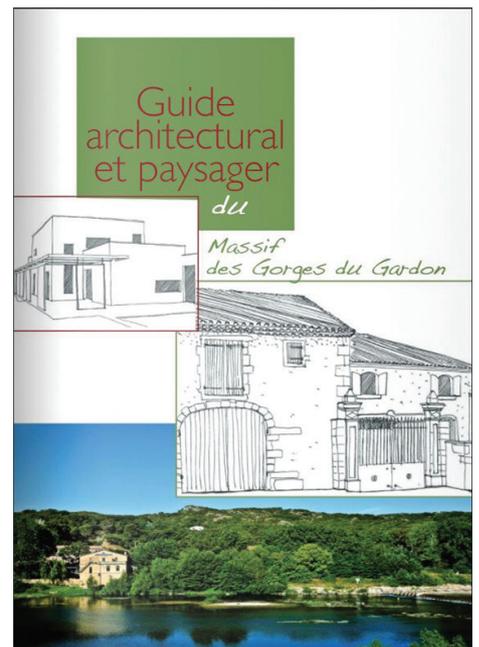
Une synthèse de ce cahier de recommandations a également été éditée pour les particuliers.



RESTAURATION D'UNE CAPITELLE PAR L'ILPS SUR LA COMMUNE DE SANILHAC-SAGRIÈS

C'est en partant de ce constat que le SMGG a missionné le CAUE pour réaliser un guide de recommandations architecturales et paysagères destiné aux élus et aux pétitionnaires. Ces recommandations, qui n'ont pas de caractère réglementaire, se sont intéressées à la préservation du grand paysage, qu'il soit agricole, naturel ou urbanisé et proposent une démarche de qualité autour du développement des villages, de l'habitat. Les recommandations portent sur la qualité des constructions, qu'elles soient traditionnelles ou contemporaines, ou encore sur les bénéfices de la conception bioclimatique et de l'utilisation des matériaux écologiques. Cette approche, en plus de s'inspirer de l'habitat traditionnel local, permet de concevoir des constructions moins énergivores.

SYNTHÈSE DU CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES



Création d'une bergerie pédagogique

Dans la cadre de son programme de redéploiement pastoral, le Syndicat mixte a créé une bergerie pédagogique pour sensibiliser tous les publics, en particuliers les scolaires, qui viennent découvrir le métier de berger et les services rendus par le pastoralisme. Ce bâtiment de 900 m² a été réalisé avec des matériaux locaux (pierre et bois) performants et respectueux de l'environnement. Le bâtiment est loué à un éleveur qui intervient lors des animations scolaires en partenariat avec les animateurs du SMGG.



Les Maisons de site La Maison du Grand Site des gorges du Gardon

Inaugurée en 2015, la Maison du Grand site des gorges du Gardon propose aux visiteurs un espace muséographique dédié aux gorges du Gardon et à la biodiversité remarquable de ce milieu naturel protégé. C'est aussi un lieu d'échange qui bénéficie de deux salles de réunions mises à disposition gratuitement des associations et pour des animations pédagogiques.



L'espace muséographique propose un parcours dans la garrigue, le Gardon, les falaises et les grottes. Quatre univers mis en avant pour découvrir, comprendre, observer et préserver le site magnifique des gorges du Gardon. Point central de cette exposition, une maquette découpe le relief et identifie les lieux majeurs en bordure du cours d'eau et les douze communes des gorges. L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes handicapées et des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre comme l'audiodescription, un livret en braille, des

boucles électromagnétiques et l'acquisition d'un fauteuil roulant.

La Maison Grand site propose toute l'année des expositions permanentes, ludiques et de qualité. Ouvert 6 jours sur 7 (fermé le lundi et 2 semaines en fin d'année). Elle est en accès libre.

Les Maisons de site

La Maison de la Rivière et du Castor

Lancé en 2015, un second projet de lieu d'accueil du grand public est en cours de réalisation : la Maison de la Rivière et du Castor. Elle sera idéalement située sur la commune de Collias, qui a la particularité d'avoir un accès facile à des plages de baignade. C'est donc un lieu très fréquenté par tous les publics, en période estivale comme en intersaison.

Conçue comme un site discret et surprenant, constitué d'espaces intérieurs et extérieurs créant ainsi une dynamique de parcours et de visite, la Maison de la Rivière et du castor sollicitera les sens du visiteur (vue, ouïe, odorat...). Par ailleurs, le dialogue continu -entre bâtiment et paysage, entre extérieur et intérieur- assoit le positionnement de cet équipement comme un observatoire.

Elle sera implantée dans l'un des deux anciens octrois que la mairie a mis gracieusement à disposition du SMGG dans le cadre d'un bail emphytéotique.



Lieu de découverte de l'emblématique castor, elle sera également un élément d'attractivité en intersaison et renforcera l'offre touristique locale mais également au niveau régional. Son ouverture est prévue en mars 2019.

Montant des travaux : 1 927 534 € HT

Montant des subventions :

- ◆ Union européenne FEDER : 720 000 €
- ◆ Agence de l'eau : 360 000 €
- ◆ Etat : 180 000 €
- ◆ Région Occitanie : 180 000 €

Soit près de 75%.

La désignation Réserve de biosphère

Les gorges du Gardon constituent un haut lieu de la biodiversité reconnu par l'UNESCO qui l'a désigné Réserve de Biosphère en 2015.

Il y a plus de 40 ans naissait une idée incroyable : créer des lieux par les habitants pour les habi-

tants avec les habitants où tous partageraient un art de vivre durable en connexion avec la nature. Cette idée précurseur émanait de l'UNESCO. Le réseau Man and Biosphere (MAB) était lancé !

Ni un dispositif réglementaire de protection de la nature, ni un label touristique, la mention « réserve de biosphère » désigne un territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et l'en-

gagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable.

Lieux d'apprentissage, d'expérimentation, de participation, de débats et d'échange, les atouts des Réserves de biosphère sont multiples. Elles inscrivent leurs actions dans un cadre souple, non réglementaire et cohérent à l'échelle de la planète à travers le réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO.

Le syndicat mixte des gorges du Gardon, gestionnaire du site classé du même nom, a été séduit par cette démarche qui répondait à un double objectif : montrer que protection peut rimer avec valorisation et impliquer les acteurs locaux aux côtés des collectivités dans cette ambition commune.

Six années de travail collectif associant près de 500 acteurs locaux ont abouti à un programme pour les 10 ans à venir comprenant des actions de préservation, d'éducation et de valorisation.

C'est sur la base de ce projet que le site classé des gorges du Gardon obtient en juin 2015 la désignation Réserve de biosphère et rejoignent en conséquence le cercle très prisé des 672 Réserves mondiales réparties dans 120 pays. Vingt-six communes et trois intercommunalités comprises dans le périmètre, sous pilotage du Syndicat Mixte des gorges du Gardon, se sont engagées dans ce programme,

Déploiement d'un réseau d'éco acteurs

La désignation «Réserve de biosphère» accordée par l'UNESCO est attribuée sur la base d'un dossier de candidature qui doit prouver que le territoire répond à un ensemble de critères. L'ambition prend corps dans un programme d'actions que la structure de gestion, en l'occurrence le Syndicat mixte des gorges du Gardon, est chargée de coordonner.

Le programme d'actions prévoyait la création d'un réseau d'ambassadeurs : les éco-acteurs. Rassemblés autour de valeurs communes, ces professionnels locaux du tourisme et de l'agriculture sont animés par l'envie de mieux connaître leur

et doivent s'attacher à présent à concilier préservation de l'environnement et développement social et économique.

Au-delà de l'intérêt de faire partie d'un réseau international, cette désignation permet au territoire de se doter d'une identité et de faire reconnaître mondialement sa valeur patrimoniale. Elle offre aux acteurs économiques une visibilité mondiale et une nouvelle opportunité de se démarquer en valorisant la qualité patrimoniale de leur destination. C'est enfin un engagement d'avenir qui doit permettre à la population locale de prendre conscience des merveilles qui les entourent. Et ainsi leur donner envie de les protéger.

La Réserve de biosphère s'étend sur 26 communes (plus de 45 000 ha, 250 000 habitants) dont celles de Nîmes au sud et d'Uzès au nord qui constituent les principaux pôles de développement économique.

Actions conduites dans le cadre de la Réserve de biosphère :

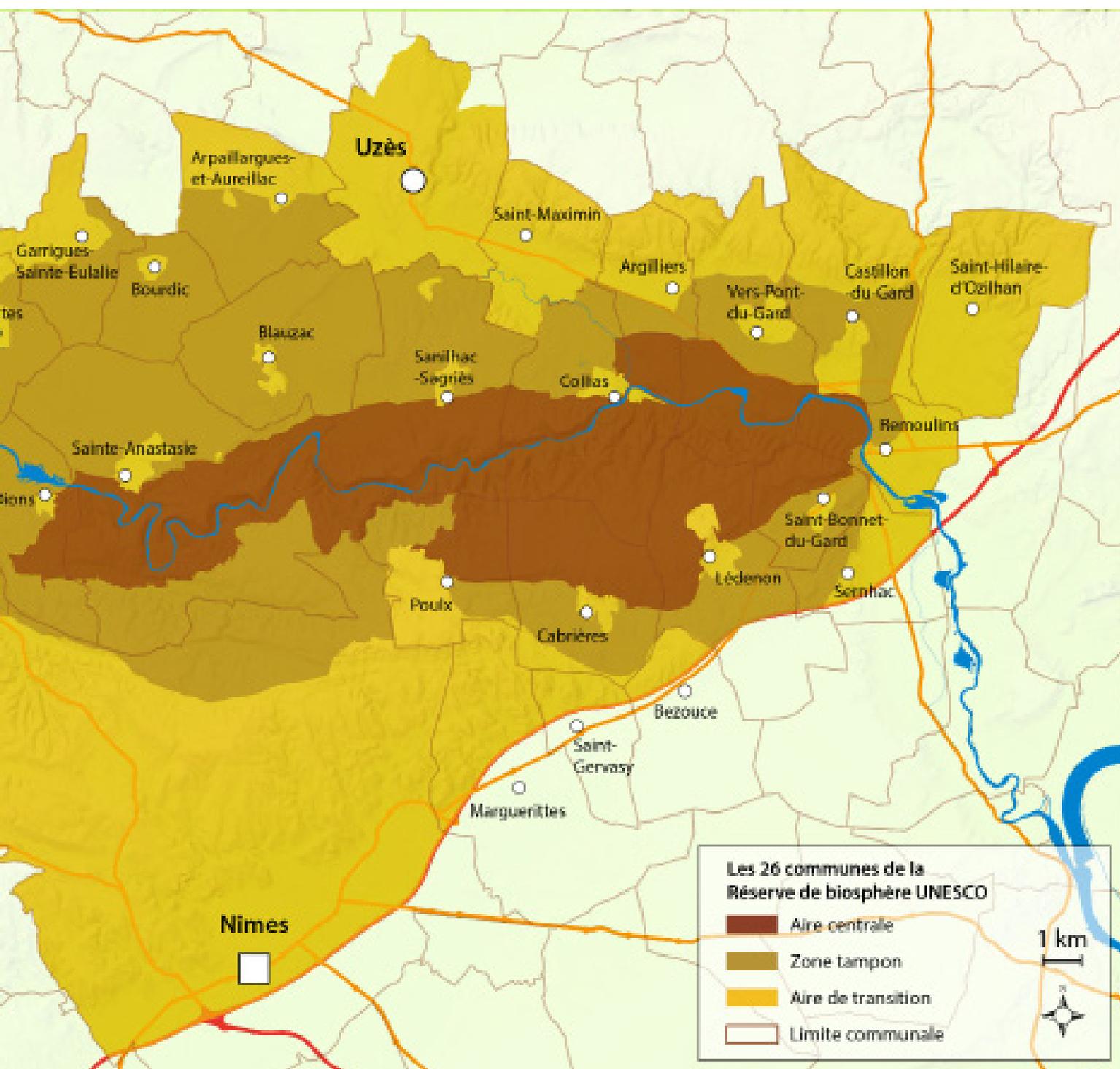
- ◆ Création d'un carto-guide
- ◆ Création d'un réseau d'éco-acteurs
- ◆ Soutien aux actions innovantes dans le cadre des Trophées de la Réserve de biosphère
- ◆ Projet scientifique autour du sanglier
- ◆ Accueil des rencontres des Réserves de biosphère



territoire et de participer à son développement durable. Ils ont participé à l'élaboration d'une charte d'engagement. En la signant, ils manifestent leur attachement à un territoire et contribuent à la protection et à la valorisation du patrimoine.

Cette charte comprend des engagements communs à tous mais aussi des engagements individuels à la carte qui visent à améliorer leurs pratiques environnementales et leur implication dans la valorisation du territoire et des autres acteurs du réseau. Pour les aider à y répondre, un dispositif d'accompagnement vers l'amélioration des pratiques a été imaginé. Il commence par donner à tous un socle de connaissances sur le patrimoine





local, les clés pour reconnaître les oiseaux, la flore, connaître leurs fragilités et les menaces auxquels ils sont exposés. Les professionnels sont mieux outillés pour donner à leurs clients des conseils sur les activités de pleine nature offertes sur le territoire et les sensibiliser aux pratiques respectueuses.

Les éco-acteurs sont également formés en fonction des besoins qu'ils expriment collectivement. Comme par exemple « comment créer et gérer une page Facebook ». Cette cession a été proposée en partenariat avec l'Office de

Tourisme du Pont du Gard qui dispose de ces compétences techniques. Tous les éco-acteurs ont pu en bénéficier, même ceux situés en dehors de leur zone de compétence. Cette collaboration originale illustre la manière dont on peut intelligemment mutualiser les ressources disponibles sur un territoire. Véritable vitrine du territoire, ils participent à sa renommée tout en contribuant

aux objectifs de gestion durable du site.

Le réseau constitué en 2017 comprend déjà 11 éco-acteurs. Agriculteurs, hébergeurs, encadrant d'activités de pleine nature, ils ont tous à cœur de développer leur activité tout en préservant les gorges du Gardon. 8 postulants se sont déjà manifestés pour intégrer le réseau en 2018.

NOS MISSIONS

Développer

Optimiser, mutualiser, agir mieux, à la bonne échelle avec un

Parc naturel régional

Un Parc naturel régional : késako?

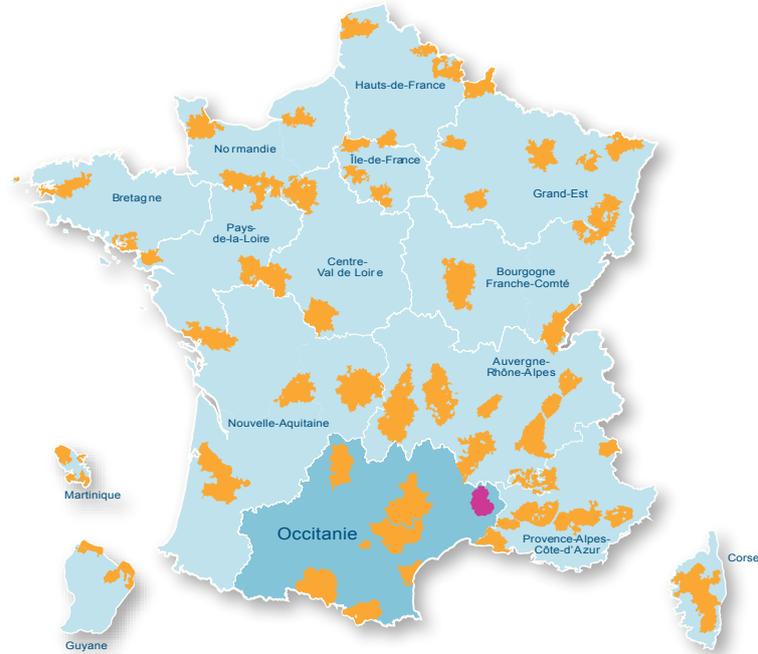
« Un Parc naturel régional est un territoire rural habité : reconnu au niveau national pour la richesse de ses patrimoines (culturels, paysagers, naturel), mais à l'équilibre fragile et menacé, et qui s'organise autour d'un projet commun de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines ».

A ne pas confondre donc avec un Parc national (comme les Cévennes), dont la vocation est de protéger. Un Parc national régule les activités humaines qui sont susceptibles d'impacter la biodiversité et les paysages (chasse, pêche, ramassage de champignons, urbanisme, ...). La place de l'homme est en quelque sorte secondaire.

Tout le contraire d'un Parc naturel régional qui est un territoire habité, vivant et dynamique où est recherché l'harmonie entre l'homme et la nature. Comme si l'un ne prévalait pas sur l'autre. La recherche permanente d'un équilibre entre développement et protection.

Un PNR a pour vocation à protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Les Parcs naturels régionaux existent depuis 1967. L'idée : démontrer qu'on n'est pas obligés de mettre



sous cloche un territoire pour préserver ses patrimoines. L'homme et la nature peuvent coexister. Mieux encore : ils sont intimement liés. Le développement durable était né. La France en compte désormais 53.

Comment agissent-ils alors ?

Les Parcs n'ont pas de compétences, ils ont des missions fixées par décret :

- ◆ la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- ◆ l'aménagement du territoire,
- ◆ le développement économique et social,
- ◆ l'accueil, l'éducation et l'information,
- ◆ l'expérimentation, l'innovation

Toutefois, il est possible qu'un Syndicat Mixte de Parc se voit confier des compétences si les communes ou les EPCI l'estiment pertinent.

Ce peut être le cas pour le tourisme qui est désormais une compétence intercommunale, mais il peut-être plus opportun que ce soit à l'échelle du Parc que celle-ci s'organise (échelle Parc plus appropriée, économies d'échelle, expertise technique,...). C'est le cas par exemple quand c'est le label Parc naturel régional qui engendre la destination touristique (Pilat). Ce peut être le cas pour la défense contre les incendies de forêt plus pertinente à l'échelle d'un massif (exemple : Les Alpilles) qu'une communauté de communes. Il peut même aller au-delà de

son périmètre lorsqu'il en va de la cohérence avec la Charte ou dans le souci d'assurer la mutualisation de moyens et la cohérence des services (ce pourrait être le cas avec le SCOT Pays Uzège Pont du Gard, d'où le statut de communes associées pour 7 d'entre elles). Toutefois, un Parc a pour mission prioritaire de conduire l'animation de sa charte et ne doit pas trop se laisser « distraire » de cette mission.

Historique du projet de Parc naturel régional des garrigues

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon a en 2011 répondu présent pour réfléchir à l'opportunité d'un PNR sur un territoire. Ce projet couvrait au sein d'associations locales depuis une dizaine d'années, et nécessitait pour être engagé un portage politique par une collectivité. Le Syndicat Mixte des gorges du Gardon étant déjà un petit Parc en soi, il s'est tout naturellement imposé pour porter cette étude au bénéfice d'un territoire bien plus vaste que son périmètre historique, mais au sein duquel il intervenait déjà sur plusieurs thématiques (Mesures agro-environnementales, gestion Natura 2000, actions pédagogiques en direction des scolaires, sorties nature, accompagnement des organisateurs de manifestations sportives, ...).

Engagée en 2012 cette étude d'opportunité et de faisabilité, co-financée par la Région qui manifestait par là-même son intérêt pour la création d'un PNR (c'est une de ses compétences), devait permettre de vérifier si le territoire était éligible, si un Parc apporterait une plus-value au regard de ses enjeux et de son organisation, et si les acteurs locaux, notamment les élus, étaient intéressés.

Le périmètre d'étude couvrait 163 593 Ha et 119 communes. L'étude, suspendue entre 2014 et 2016, a permis de démontrer l'éligibilité de notre territoire et l'intérêt des élus pour y réfléchir plus avant.

Elle a également arrêté un périmètre qui s'établit à 80 communes dans le périmètre classable et 21 communes associées ou bénéficiant du statut de ville-porte (6).

Quelle valeur ajoutée pour notre territoire ?

Le territoire pressenti gagnerait-il à être classé Parc naturel régional ? Les outils préexistants (SCOT, Pays, Charte paysagère, SMGG, ...) ne sont-ils pas suffisants pour répondre aux enjeux territoriaux ? La création d'un Parc n'est-ce pas rajouter une couche supplémentaire au mille-feuilles ? Qu'apporterait de plus un Parc naturel régional ?

C'est à toutes ces questions que l'étude a permis de répondre en identifiant au préalable les grands enjeux du territoire et sur quels axes structurants pourraient se construire la Charte pour y répondre. Le diagnostic a permis de démontrer que le territoire était concerné par des problématiques patrimoniales liant étroitement des enjeux de protection et de développement local :

◆ Le maintien de l'attractivité

du territoire est lié à la capacité des acteurs à préserver la qualité de paysages et de la biodiversité

◆ La promotion et la commercialisation de produits agricoles à tout intérêt à d'avantage s'appuyer sur la préservation de l'identité et de l'image qualitative du territoire

◆ L'offre touristique locale présente d'importantes potentialités de structuration autour de la valorisation des patrimoines identitaires (historique, bâti, eau, ...)

◆ Les problématiques liées à la mutation sociale de la population peuvent trouver des éléments de réponse à travers la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel.

Et l'atout le plus évident : le label Parc naturel régional qui nous distinguera et constituera un levier d'attractivité et de développement économique.

Valeur ajoutée 1 Comblant les manques

L'étude a permis de relever qu'en dépit d'un paysage institutionnel dense, avec un Pays et un SCOT notamment, malgré l'implication des EPCI au travers de la prise volontaire de certaines compétences optionnelles ou facultatives (Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de

vie, culture et patrimoine,...), subsistaient des carences (énergie renouvelables, valorisation paysagère, tourisme de patrimoines,...), ou des déficiences (agriculture, éducation au territoire, économie sociale et solidaire,...). Faute de projets, de moyens, de disponibilité, et parfois même d'idée de faire. Pour autant,

cela ne signifie pas que ces sujets ignorés sont marginaux, ou secondaires. A titre d'exemple, on peut citer la question de l'agriculture qui, noyée dans la compétence Développe-

ment économique et aménagement, fait figure de parent pauvre des politiques publiques sur ce territoire.

Valeur ajoutée 2

Capter des fonds : 1 € Investi = 20 € de retombées !

Mais pour agir, il faut des moyens. Des moyens financiers d'abord. Limités ici comme ailleurs, le Parc pourrait constituer un outil efficace pour « aspirer » des fonds qui n'étaient jusque-là ni réservés, ni accessibles, ou trop complexes à obtenir. Pour des questions d'échelles, d'absence ou de qualité des projets, de ressources humaines dédiés et disponibles pour connaître l'existence des financements et les capter. Sans compter les financements spécifiques qui sont ouverts aux seuls Parcs, par exemple dans le domaine de l'innovation.

La taille, l'organisation du territoire, la volonté politique, les dispositifs portés, ... sont des critères qui comptent.

La Région et le Département, membres du syndicat mixte, cherchent des interlocuteurs, des opérateurs de confiance sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre à leurs côtés les nombreuses compétences dont ils disposent. Ainsi en va-t-il par exemple de la transition énergétique, de l'amé-

nagement du territoire, de l'économie sociale et solidaire, ... Un Parc permet d'atteindre une bonne échelle d'intervention pour ces financeurs plus disposés à intervenir sur un territoire où les acteurs sont porteurs d'un projet de développement ambitieux, avec pour cadre rassurant l'adhésion des acteurs locaux unis autour d'un projet de territoire traduit dans une Charte.

En effet, la Charte constitue un contrat librement consenti que tous les membres s'engagent à respecter. C'est un lieu d'optimisation de l'action publique grâce aussi aux liens étroits et à la relation de confiance qui se tissent entre ses membres.

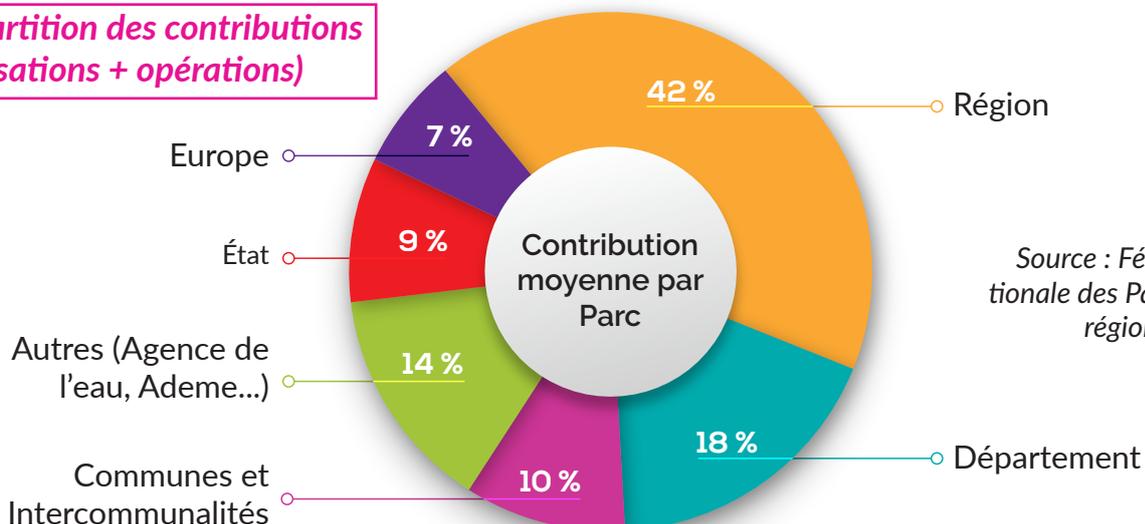
Cette « communauté de destin » au sein de laquelle s'associent librement les collectivités, offre de nouvelles potentialités de développement.

Une étude datée de 2017 (Valeurs spécifiques de l'action des Parcs, Anne Pisot et Romain Lajarge, respectivement

chercheurs au Collège International des Sciences Territoriales à Paris et à ENSAG de Grenoble) conduite à l'occasion des 50 ans des Parcs naturels régionaux s'est intéressée à apprécier la performance des Parcs au regard de leurs actes (comment font-ils autrement ?). Cette étude montre leur efficacité, leur pertinence et leur originalité selon des indicateurs précis.

On y apprend notamment que lorsqu'un territoire investit 1€ dans un Parc, ce sont 10 € qui proviennent de l'extérieur. 20€ lorsqu'on intègre l'investissement. Les Parcs sont donc de formidables et incroyables leviers de financement. La particularité de leurs recettes provient du fait que les cotisations sont des financements courants et pérennes puisque contractualisés sur la durée de la Charte (soit 15 ans !). Un luxe inespéré en ces temps marqués par des baisses continues des dotations et par des incertitudes budgétaires.

Répartition des contributions (cotisations + opérations)



Source : Fédération nationale des Parcs naturels régionaux - 2013

Valeur ajoutée 3

De la matière grise pour les espaces ruraux

Moyens humains ensuite. Car telle est une des plus-values majeures des Parcs. Injecter une équipe de qualité en capacité à être en veille sur les dispositifs d'accompagnement et appels à projets nationaux ou européens, et à faire émerger des projets qui, faute d'animation, de coordination, ne sortent pas. Alors que le capital social est extrêmement dense et les initiatives très nombreuses, mais marginales et dispersées.

L'étude nationale conduite en 2017 relève que « les équipes de Parc fonctionnent avec des chargés de mission spécialisés, de haut niveau, capables

de conduire des actions mobilisant une très grande diversité d'acteurs. Ces professionnels compétents, souvent très qualifiés sur des domaines pointus et rares en milieu rural, constituent des équipes assez spécifiques au sein de la fonction publique. Ils sont jeunes, fortement diplômés, dotés d'une grande motivation à agir car particulièrement convaincus du bien-fondé de leur mission, engagés sur leur fonction car leur travail est porteur de sens».

Autres enseignements notoires :

- ◆ Les Parcs sont souvent les seules

institutions patrimoniales dans les espaces ruraux,

- ◆ Les seules institutions à promouvoir le développement par l'innovation, à inventer là où personne ne se trouve, sur des sujets dont personne ne s'occupe

- ◆ La participation civique est plus importante

- ◆ L'artificialisation des sols et la déprise agricole sont deux fois moindres

- ◆ Les exploitations agricoles sont caractérisées par des pratiques moins intensives, qui utilisent moins de traitements phytosanitaires et de plus petite taille.

Valeur ajoutée 4

Mutualiser. Pour agir plus efficacement

La crainte du mille-feuilles est apparue très rapidement. Le Parc naturel régional est une opportunité pour réfléchir à des nouvelles méthodes, des nouvelles façons de procéder, de collaborer. De se réorganiser. Si les élus l'estiment pertinent, des structures pourraient disparaître, leurs missions pourraient être reprises par le syndicat mixte du Parc. Les Syndicats mixtes de Parc sont des outils souples, qui s'adaptent au territoire en fonction de

leur configuration, de leurs forces, de leurs faiblesses, de la manière dont ils sont organisés, ... avec pour seule limite la volonté politique.

Ainsi, le Syndicat Mixte des gorges du Gardon, dont les missions sont déjà celles d'un Parc, serait-il appelé à se fondre dans le futur syndicat mixte. Le PETR Uzège Pont du Gard pourrait faire de même si la volonté politique est là, ou bien conventionner avec le Parc.

Un Syndicat mixte de Parc s'adapte à l'organisation territoriale existante. Chemin faisant, cet outil démontre tout son potentiel. Sa souplesse et la qualité de sa gouvernance en font le meilleur outil pour simplifier, mutualiser, optimiser l'action publique. Rien n'est imposé, tout est discuté, concilié !

Le périmètre de candidature

Le choix du périmètre de candidature est le résultat du croisement de plusieurs critères qui doivent être pris en compte pour obtenir le classement du territoire :

- ◆ La qualité patrimoniale du territoire : biodiversité, paysages, culture, patrimoine bâti,...
- ◆ Le caractère du territoire : cohérence paysagère autour de la garrigue, identité historique forte et cohérente liée à l'Uzège,...
- ◆ La cohérence des dispositifs de protection et de mise en valeur existants
- ◆ La prise en compte d'éléments pouvant déprécier la valeur du territoire

C'est à cette échelle que résident des enjeux communs autour de la ruralité.

Il s'établit à 80 communes, 6 intercommunalités, 6 villes-portes, 16 communes associées et concerne 65 000 habitants.

Une association pour conduire la phase de préfiguration

La phase de faisabilité consistait à définir les conditions de sa mise en œuvre. Le choix s'est porté sur une association. Dans cette association, Région, Département et bloc communal détiendront 90 % des voix. La société civile sera représentée à hauteur de 10% dans la catégorie des membres associés. Elle est répartie en deux collèges :

- ◆ le collège des organisations environnementales, sociales, sportives, culturelles, ... du Gard, dans lequel on retrouvera des organisations à but non lucratif. Ce collège disposera de 20 membres.
- ◆ Le collège des organisations socio-économiques dans lequel on retrouvera 20 acteurs de l'économie.

Les membres qui siégeront seront représentatifs des filières ou des thématiques à enjeux sur le territoire concerné.





Projet de Parc naturel régional des Garrigues

- 80 communes
- 6 intercommunalités
- 6 «villes-portes»
- 16 communes associées



Villes portes : Aramon, Barjac, Bagnols sur Cèze, Nîmes, Pont Saint Esprit, Vézénobres

- Limites Projet PNR
- Communes associées
- Villes-portes

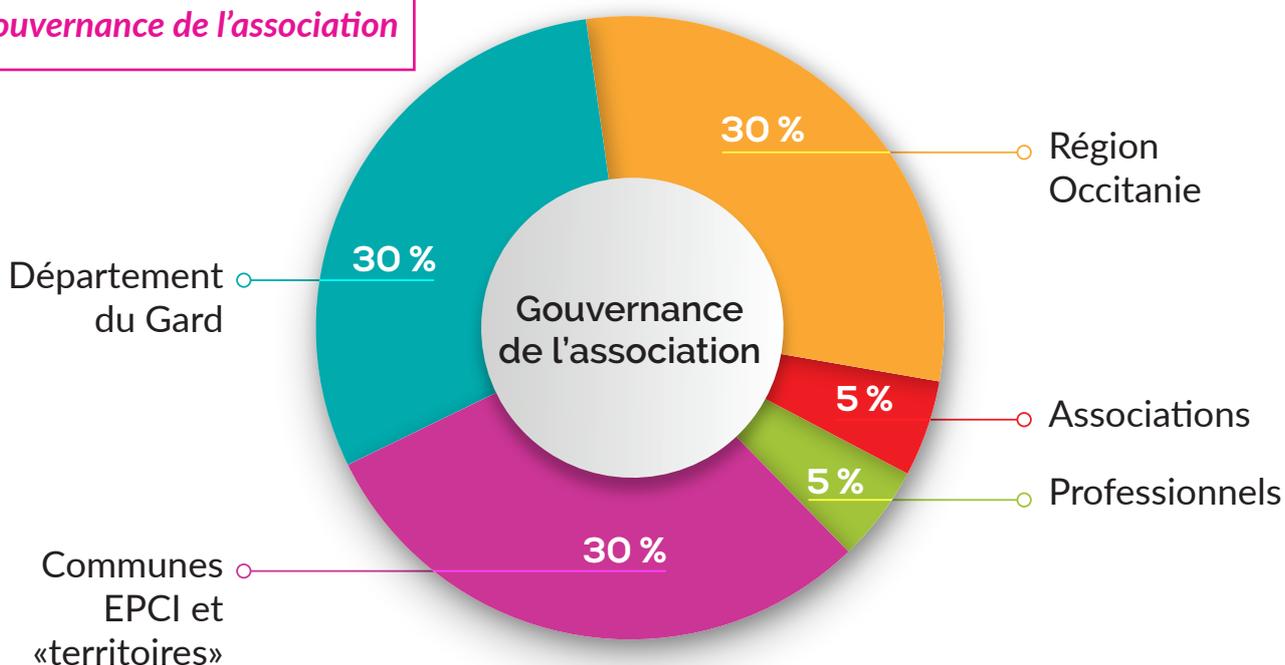
PÉRIMÈTRE DE CANDIDATURE

Toutefois, l'implication des membres de ces organisations dans la gouvernance ne signifie pas qu'ils seront les seuls représentant des filières ou thématiques à être associés à la construction de la Charte. Une large concertation de l'ensemble des acteurs concernés territorialement ou thématiquement par le projet sera mise en place à travers différents dispositifs consultatifs à définir ultérieurement. Leur implication dans la gouvernance doit permettre de créer des liens étroits entre les acteurs de la filière, de faciliter

l'expression de leurs attentes et de s'assurer de l'intérêt collectif des propositions qui nourriront la Charte.

Le choix d'intégrer la société civile dans la gouvernance est aussi motivé par la volonté de réunir des acteurs de différentes qualités, à l'image de ce qu'est un Parc naturel régional : un animateur qui agit de manière transversale en s'appuyant sur un projet de territoire qui sera mis en œuvre par l'ensemble des acteurs locaux, privés et publics.

Gouvernance de l'association



Chaque commune disposera d'une voix à l'Assemblée Générale de l'Association (quelle que soit sa taille).

L'association sera dotée d'un budget de 250 000 € financés à 80% par la Région et le Département. Le bloc communal participe lui à hauteur de 1€ maximum par habitant, somme que devront se partager les communes et leur groupement.

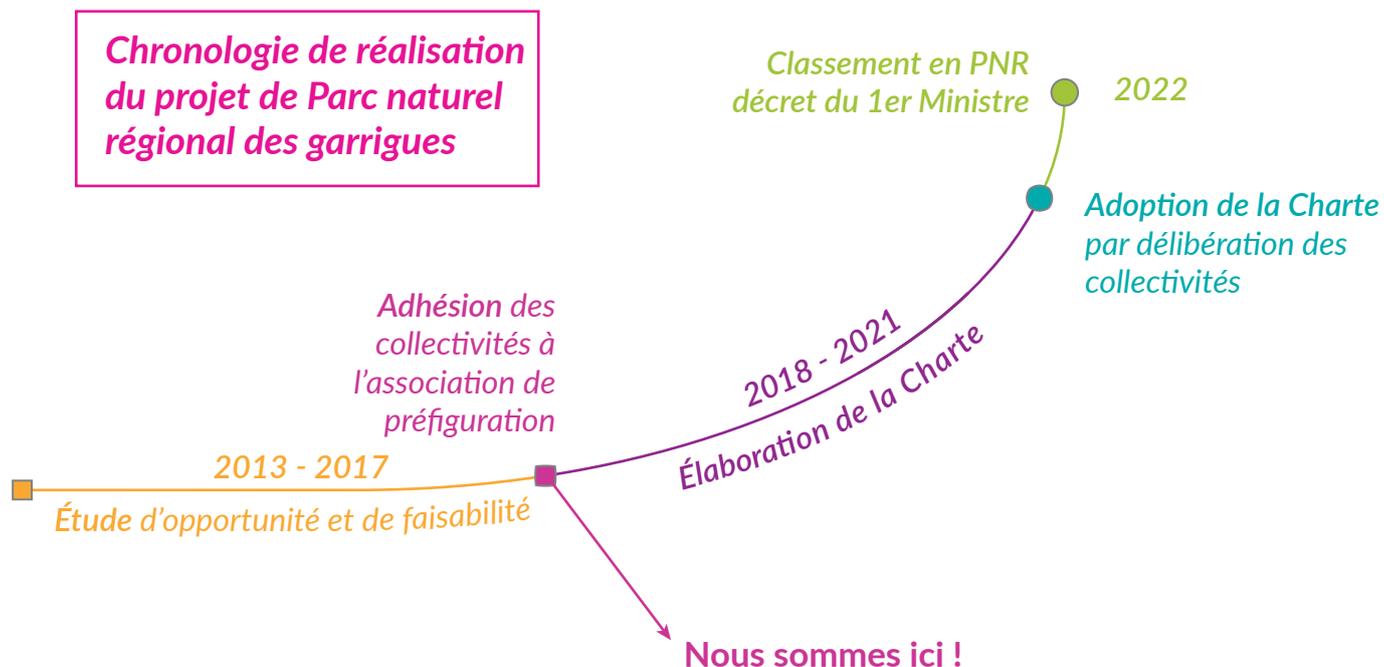
Ce budget intègre une enveloppe financière de minimum 30 000 € par an qui serviront de fonds d'amorçage pour engager des actions « pilotes » qui sont déjà mures et où les attentes sont fortes (restauration du petit patrimoine en pierre sèche, gestion forestière via le pastoralisme, approvisionnement local des cantines scolaires, harmonisation de l'affichage publicitaire,...).

Calendrier

La création d'un Parc demande de la patience. Nous achevons la phase d'étude. Si nous obtenons l'avis d'opportunité du Ministère nous serons alors officiellement en phase de préfiguration, c'est-à-dire d'écriture de la Charte. Formuler ce qu'on veut faire et comment on veut le faire. Quel projet, quelle ambition portons-nous collectivement. Puis, seulement ensuite, les communes seront appelées à se déterminer (en 2021/2022). Si elles adoptent la Charte elles seront engagées pour 15 ans. Elles sont totalement libres de leur choix. La continuité territoriale n'est pas obligatoire. Une commune peut-être au cœur du Parc et non membre.

Le premier semestre 2018 : une étape charnière

Les communes et leur groupement sont actuellement sollicités pour adhérer à l'association qui sera créée si la majorité des collectivités locales délibèrent favorablement.



La consultation des communes a démarré à l'automne 2017. A ce jour près d'une cinquantaine de communes a actuellement délibéré et une dizaine s'apprête à le faire ! Les autres seront contactées prochainement.

Les socio-professionnels et les associations ont également délibéré favorablement, comme l'Union des Carriers, l'Agence Départementale de réservation Touristique, la fédération de pêche, la Chambre d'agriculture, la

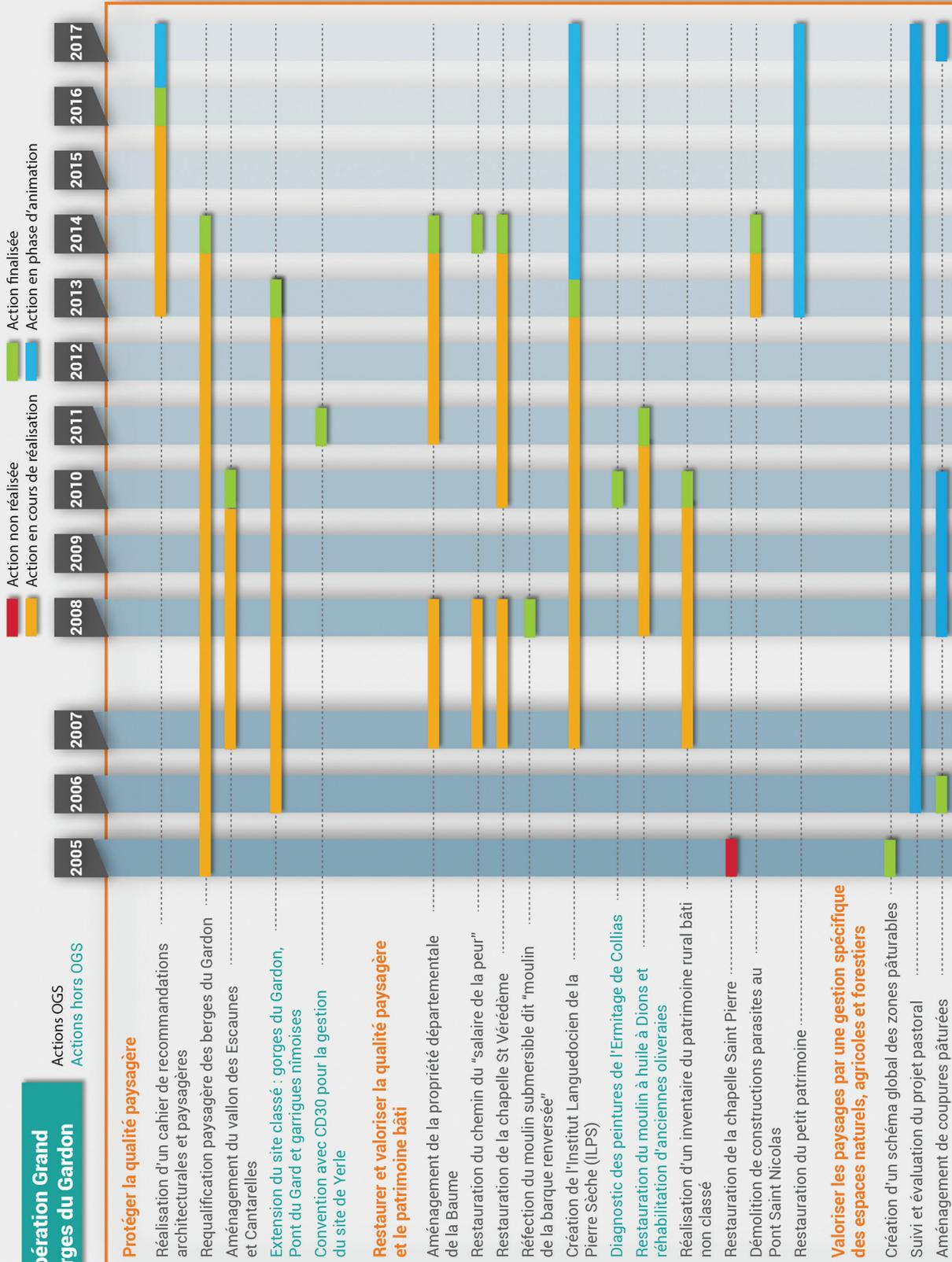
Chambre de l'Artisanat et des métiers, probablement très prochainement rejointes par la Chambre de Commerces et d'Industrie. Les syndicats agricoles (olives, truffe, vin) sont également pressentis.

Liste des communes qui ont délibéré, au 30 Mai 2018, pour soutenir le projet et adhérer à l'association :

Aigaliers	Flaux	Montclus	St-André-d'Olérargues	Salazac
Aiguèze	Foissac	Montfrin	St Bonnet du Gard	Sanilhac-Sagriès
Aramon	Fontarèches	Moussac	St-Etienne de l'Olm	Tharaux
Argilliers	Fournès	Navacelles	St-Hilaire-d'Ozilhan	Vallabrix
Aubussargues	Garrigues-Sainte-Eulalie	Ornac L'Aven	Saint-Just-et-Vacquières	Valliguières
Bagnols sur Cèze	Goudargues	Pont Saint esprit	Saint Laurent de Carnols	Verfeuil
Barjac	Le Garn	Poulx	Saint-Marcel-de-Carreiret	Vers-Pont-du-Gard
Belvézet	Le Pin	Pouzilhac	Saint-Privat-de-Champclos	Vézénobres
Bouquet	Lussan	Remoulins		
Castillon-du-Gard	Méjannes-le-Clap	Roche-gude		
Collias	Montaren-et-Saint-Médiers	St-André-de-Roquepertuis		
Dions				
Estézargues				

Bilan de l'opération Grand Site des Gorges du Gardon

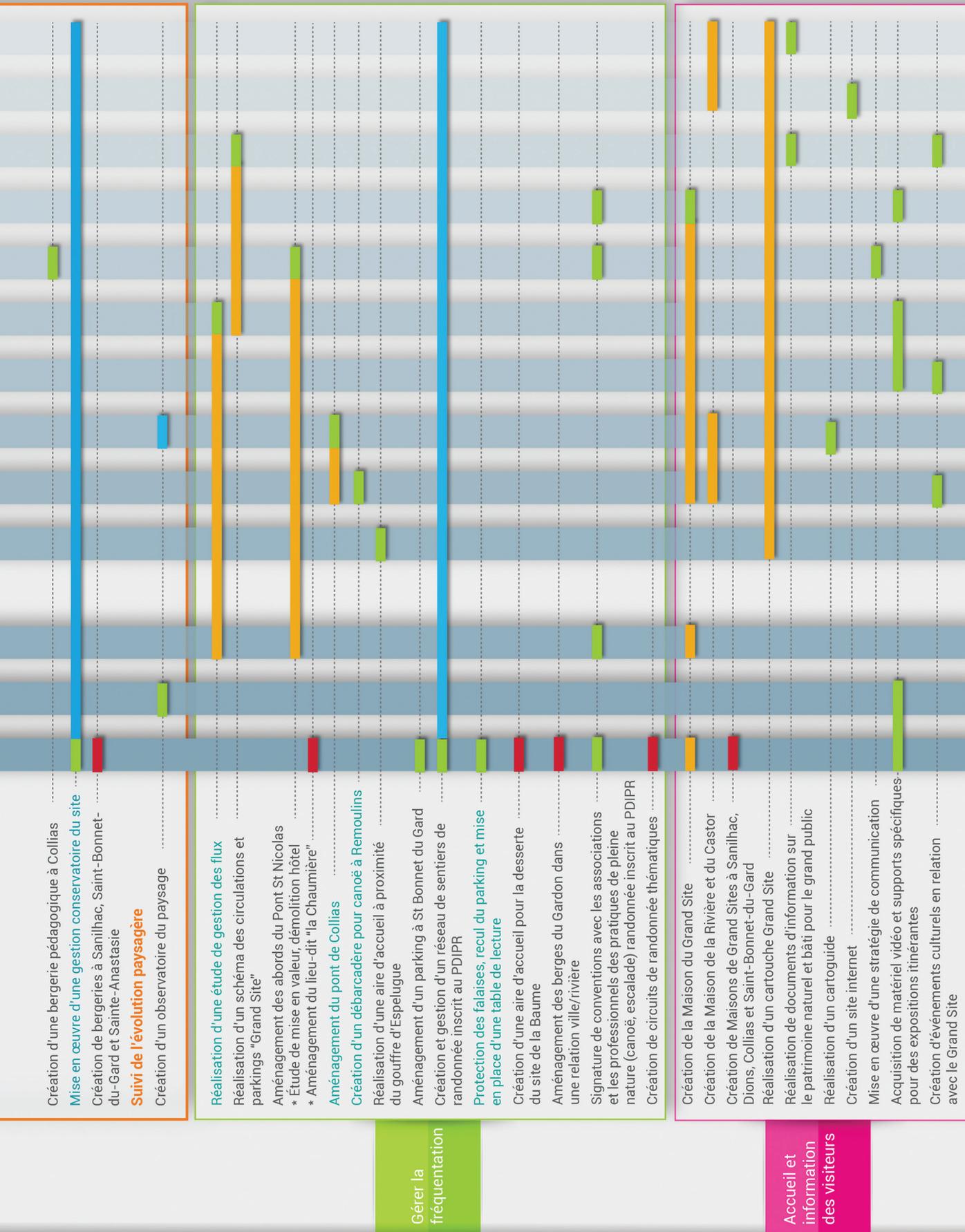
Actions OGS
Actions hors OGS



Valoriser
les paysages

ANNEXE

LISTE DES ACTIONS PORTÉES PAR LE SMGG (EXTRAIT DOSSIER CANDIDATURE OGS)





SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON



SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON

Maison du Grand Site
2 rue de la pente
Hameau de Russan
30190 Sainte-Anastasie
Tél : 04 48 27 01 00
grandsite@gorgesdugardon.fr
www.gorgesdugardon.fr